

**PROCES VERBAL de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENCAUSSE**  
**SESSION N°7.2022**  
**DU 27 SEPTEMBRE 2022**

Présidence d'Eliane MARSIGLIO.

Etaient présents : DELUPPE Marie, DE NALE Marc, GUYON Cédric, PELLAROQUE Martine, PINTER Mathieu et TURIS Lilian.

Procuration donnée par BRASSART Guillaume à DE NALE Marc.

Excusée : LAURET Laurence

**Secrétaire de séance : Lilian TURIS**

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE REUNION DU 30 JUIN 2022

Délibération approuvant le droit d'option pour le passage à la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 approuvée à l'unanimité

Délibération de mise en place du règlement budgétaire et financier de la commune approuvée à l'unanimité

Délibération approuvant la modification statutaire du SDEG approuvée à l'unanimité

Délibération approuvant le plan de financement pour la restauration de l'œuvre « la crucifixion »

Montant travaux phase 1	7244 euros HT
Aides Région 20 %	1449
Aides Etat 25%	1811
Fonds don	3984 euros

Délibération autorisant la demande de subvention pour l'adressage

Montant prestation et signalisation	7100 euros HT
Aides Etat 80 %	5680 euros
Autofinancement	1420 euros

Approuvé à l'unanimité

Délibération de positionnement par rapport à l'emplacement réservé prévu dans le PLU pour accéder à l'aire de jeux

Suite à la vente du bien situé sur les parcelles F88 et 89 « au couchant du village » la commune pourrait exercer son DPU en vue de créer la liaison douce prévue dans l'OAP du PLU (accès piétonnier vers l'aire de jeux et le pré communal).

Le conseil municipal ne souhaitant pas préempter sur l'ensemble, renonce à cette option.

Délibération de négociation pour l'acquisition de la contre allée approuvée à l'unanimité
---

Informations
--------------

Translation de la licence IV :

- Mathieu Gondon, pour le titre de l'association Comité des Fêtes, a suivi une formation et a obtenu le permis d'exploitation d'une licence IV.
- La commune conventionne avec cette association afin de leur permettre d'exploiter la licence IV de la commune, au profit du comité des fêtes.

Conseil Municipal des Jeunes :

Premier conseil le 10 octobre 2022 à 19h.

Organisation du 11 novembre :

Cérémonie commémorative à 11h15 devant la mairie.

11h30 départ du cortège vers le monument aux Morts

Apéritif offert par la municipalité à la salle des fêtes

Journée citoyenne le 04 décembre 2022 :

Nettoyage du Chemin de Bardère et des panneaux du village

Fin de séance : 22 H .